

Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr
site : aesrmoto.fr
www.aesr.fr

PROGRAMME PERMIS A1 ou A2 (2 ROUES)

I/ OBJECTIFS:

<u>Le permis A 1</u>: Pour les personnes souhaitant conduire une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm3, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Le permis A2: Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

L'obtention du permis A1 ou A2 est soumise notamment à des conditions de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale moto (le code moto) et d'une épreuve plateau et d'une épreuve pratique.

Lien sécurité routière :

https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2019-04/fichecontrole_quelpermispourquel2rm_2019_exe_bd_1.pdf

OU vous avez l'autre possibilité d'effectuer :

La formation de 7 heures

Les personnes titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ peuvent obtenir la catégorie A1 du permis de conduite grâce à une équivalence : "la formation de 7 heures".

II/ CONDITIONS D'ACCES

L'équipement de base est obligatoire pour pouvoir passer la formation pratique. Tout élève devra alors être équipé :

- D'un casque de type homologué
- De gants homologués à la pratique de la moto
- D'un blouson ou d'une veste manches longues
- D'un pantalon ou d'une combinaison
- De bottes ou de chaussures montantes.

AUTO ECOLE DE SAINT ROM – PROGRAMME PERMIS A1 /A2 - 26072024 PAGE 1 / 8



Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET: 510 250 731 000 62 Sarl capital: 45 000€

contact@aesr.fr
site : aesrmoto.fr
www.aesr.fr

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.

Public visé:

PERMIS A1 : avoir 16 ans PERMIS A2 : avoir 18 ans

Délai d'accès-inscription: 30 JOURS net.

documents inscriptions à apporter à l'auto ecole :

- -@ photo (ANTS doit être signé par le bénéficiaire (respect des consignes pour la photo),
- -Pièce(s) identité(s) française recto-verso,
- -Représentant légal : pièce identité r-v ou titre de séjour (date de validité + copie de la carte vitale)
- -Justificatif domicile moins 3 mois, si hébergeur : pièce identité et attestation hébergement réglementée ANTS disponible sur internet.
- -si mineur (A1/16 ans) : pièce identité du représentant légal et attestation hébergement.

<u>Accessibilité personne en situation de handicap</u> : pouvant recevoir du public en situation de handicap pour les renseignements.



La Visite médicale : pour les personnes en situation de handicap cerfa 14880-02 complété par le médecin agréé préfecture (liste disponible sur : @ liste médecins agréés **Préfecture suivant votre département domicile**.

L'établissement n'a pas de véhicule aménagé spécifiquement. Le responsable pédagogique peut vous diriger vers une structure adaptée (AFIPH secteur VIENNE 38).

Capacité d'accueil EN FORMATION:

Collectif: 3 personnes en formation par formateur.



Siège social:

adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL

Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr site: aesrmoto.fr www.aesr.fr

III/ PROGRAMME

Evaluation initiale: test écrit est transmis au bénéficiaire

Obligatoire permettant l'enregistrement sur la plateforme RDV permis par l'auto école.

<u>1° ENTREE EN FORMATION</u>: accueil – Présentation

Vérification des documents : documents Entrée en formation.

SONT A APPORTER PAR LE STAGIAIRE:

Kits remis à l'inscription :

- le livre avec 12 fiches
- le livret suivi

Equipements obligatoires: listés page 1.

2° CONTENU PRATIQUE:

Compétence 1 : Maîtriser le maniement

C1a - comportement sécuritaire en sécurité routière

C1b - conception et organes du vehicule

C1c - Maîtrise

C1d – Adopter position conduite

C1e – Démarrer et s'arrêter

C1f – Rapports de vitesse>

C1g – Freinage

C1h – Regard et trajectoire

C1i – Equilibre

C1j – L'embrayage

C1k – Techniques d'inclinaison

C11 – Freinage d'urgence



Siège social:

adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL

Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr
site : aesrmoto.fr
www.aesr.fr

Compétence 2 – Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

C2a – Règles de circulation

C2b – Signalisation

C2c – Position vehicule sur la voie

C2d – Allure

C2e – Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir

C2f - Tourner

C2g – Intersections

C2h - Ronds points et carrefour a sens giratoire

Compétence 3 - Circuler dans des conditions difficiles

C3a – distance de sécurité

C3b – Croisé et dépassé

C3c - Virage

C3d – Communiquer

C3e – Caractéristiques des autres usagers

C3f - Particularités des vehicules lourds

C3g – S'insérer et circuler

C3h – Conduire dans une file de vehicule

C3i –Signalisation spécifique

C3j – Adhérence et visibilité

C3k – Traversée d'ouvrage

Compétence 4 – Pratiquer une conduite autonome

C4 a – Itinéraire

C4 b – Trajet long

C4 c – facteurs de risque

C4 d - Protéger alerter secourir

C4 e - Aides à la conduite

C4 f – Entretien

C4 g – Eco conduite



Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr
site : aesrmoto.fr
www.aesr.fr

Horaires formation: amplitude: 13h-19h du Lundi au Vendredi et Samedi 08h-12h 13h-16h

Session obligatoire hebdomadaire : 2 fois 2 heures

Théorie: tests pass moto (Codes Rousseau)

avoir obtenu le code moto avant de commencer la pratique

Pratique: 20 heures minimum

1- Plateau Hors Circulation
 2- Circulation
 8 heures minimum et Présentation Examen Plateau
 12 heures minimum et Présentation Examen Circulation

Encadrement:

- La partie pratique, option cyclomoteur, est effectuée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- Responsable pédagogique.

Moyens pédagogiques:

- Salle équipée avec vidéoprojecteur, lecteur DVD, tableau blanc, chaises pour la partie théorique
- Outils de liaison en circulation (stagiaire enseignant)
- Quilles, piquets, chronomètre
- Véhicule 2 roues suivant la réglementation
- Véhicule suiveur auto ecole.
- <u>Matériels obligatoires fournis par l'élève</u> : gants homologués à la taille de l'apprentis conducteur, casque homologué (norme européenne neuf).
- <u>Livret de suivi de l'apprenant</u>: A RAPPORTER par l'apprenant et à compléter par l'apprenant et le formateur.

<u>Lieu de formation</u>: Piste: CHEMIN CHATILLON ZI VERENAY 69420AMPUIS



Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr site: aesrmoto.fr www.aesr.fr

IV/ SUIVI :

- Evaluation Initiale : Avant l'entrée en formation.
- <u>En cours de formation</u> : support livre suivi : 4 compétences et sous compétences à compléter par l'apprenant et le Formateur.
- **En fin formation**: sur un document à compléter par le formateur avec une note et commentaires / acquis ou non acquis, document intégrant le dossier de suivi de l'apprenant.
 - Certificat de réalisation : document remis à l'élève

V / MODALITES D'EVALUATION EXAMEN :

L'épreuve théorique générale moto (ETM) :

Alors qu'auparavant l'épreuve du « code » était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique générale motocyclette est créé au 1er mars 2020. À l'instar du précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions dès le dimanche 1er mars 2020. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

L'épreuve pratique du permis moto

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

 $\underline{\text{Lien:} \underline{\text{https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-differents-permis-de-conduire/permis-moto-categorie/passer-le-permis-a1-ou-a2\#permis-a1-ou-permis-a2-?-21746}$



Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET : 510 250 731 000 62 Sarl capital : 45 000€

contact@aesr.fr
site : aesrmoto.fr
www.aesr.fr

L'épreuve hors circulation

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.

L'épreuve en circulation

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la tehnique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.

Vous pouvez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant ce téléservice :

La fabrication du nouveau permis sera à la charge du bénéficiaire sur le site ANTS.

VI/ ENQUETE OU AVIS DE FORMATION :

Formulaire de satisfaction avec réponse attendue sous 10 jours par l'organisme.

Un traitement de satisfaction et ou réclamation est effectué par l'organisme afin d'améliorer la qualité de nos formations.

AVIS: avis google à déposer sur www.aesr

codes rousseau.

https://aesrmoto.fr/contact/ et témoignage.



Siège social: adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél: 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169

APE 8553Z

SIRET: 510 250 731 000 62 Sarl capital: 45 000€

contact@aesr.fr site: aesrmoto.fr www.aesr.fr

VII/ VEILLE:

Un permis à conserver

Le permis de conduire est à la fois une autorisation de conduite et un certificat de capacités, obtenu après une formation et des examens, attestant qu'une personne est apte à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

Mais ce permis n'est pas attribué à vie et peut rapidement être perdu si le conducteur commet des manquements aux règles de circulation. Il appartient à chacun de conserver son permis en respectant en toute circonstance le code de la route et en adoptant un principe de prudence vis-à-vis des autres usagers.

Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Elles ont non seulement pour but de préparer le candidat à l'examen du permis de conduire mais également à sa future vie de conducteur.

Autre permis accessible avec formation supplémentaire après 2 ans: passerelle A ->une formation de 7 heures dans une auto ecole labellisée.

VIII/ FINANCEMENT : individuel.